

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
**SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 27 juin, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOSCHER Marine (suppléante) ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BOULANGER Servane ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOZER Florence ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard ; ZIEGLER Evelyne.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BERNARD Joseph	à BEGUIN Jean-Claude
BOETE Cécile	à CLEC'H Vincent
CADUDAL Véronique	à RIOU Philippe
CHAPPE Fanny	à BOULANGER Servane
CHARLES Olivier	à INDERBITZIN Laure-Line
LE HOUEROU Annie	à GOUDALLIER Benoît
LOZAC'H Claude	à LE MEAUX Vincent
MOURET Patricia	à LE GOFF Yannick
PRIGENT Jean-Yvon	à ECHEVEST Yannick
RASLE-ROCHE Morgan	à BOUCHER Gaëlle
VAROQUIER Lydie	à LE GOFF Philippe

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; BURLLOT Gilbert ; CHEVALIER Hervé ; LARVOR Yannick ; LE CREFF Jacques ; LE GALL Annie ; LE MARREC François ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; PONTIS Florence ; QUENET Michel ; 1 représentant de la commune de Plouézec.

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

Présents	64
Procurations	11
Absents	12

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 21 juin 2023

DEL2023-06-159

**MOBILITES : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC GUINGAMP-PAIMPOL MOBILITE 2019-2025 - AVENANT N°7**

Par délibération du conseil d'agglomération du 27 août 2019, l'assemblée délibérante a confié la gestion du service public d'exploitation du réseau de mobilités collectives, actives et partagées à la société TRANSDEV. L'exploitation a débuté le 21 octobre 2019 et doit s'achever le 31 décembre 2025.

Des avenants ont été passés afin d'ajuster des éléments :

- L'avenant 1 signé le 18 octobre 2019 afin notamment de décaler la date de prise d'effet du contrat au 20 octobre 2019.
- Un 2<sup>ème</sup> a été approuvé le 17 décembre 2019 afin d'intégrer notamment l'impact économique et financier du report de l'entrée en vigueur du Contrat.
- Un 3<sup>ème</sup> a été approuvé le 3 mars 2020 afin de valider la gamme tarifaire 2020.
- Un 4<sup>ème</sup> a été approuvé le 29 septembre 2020 portant sur la mise à jour du règlement d'exploitation, l'intégration des circuits scolaires primaires à Paimpol, le système de billettique.
- Un 5<sup>ème</sup> a été approuvé le 6 juillet 2021 portant sur l'impact de la COVID19, le reversement au délégataire de la ligne 24, la compensation pour la non perception de recettes tarifaires scolaires en 2020.
- Un 6<sup>ème</sup> a été approuvé le 24 janvier portant sur l'intégration du transport scolaire des élèves ULIS et SEGPA.

Il est maintenant proposé d'acter un 7<sup>ème</sup> avenant portant sur 4 sujets.

**1. La suppression de la terminologie « AXEO » pour définir le réseau**

L'avenant acte que depuis le 30 avril 2023, le réseau et l'ensemble des supports sont renommés « Guingamp Paimpol Mobilité » et que l'usage de terme « Axéo » est prescrit sur tout type de support et pour tous les services.

**2. La compensation, par augmentation de la CFF, des surcoûts liés à la prise en charge des services scolaires via des contrats de sous-traitance**

Le transport scolaire a été intégré à la DSP en juillet 2022. Le délégataire a ainsi mis en place une sous-traitance de ce service.

En raison de l'évolution des coûts en période d'inflation entre la passation du contrat de DSP, en octobre 2019, et l'appel d'offres lancé par le Concessionnaire pour attribuer les contrats de sous-traitance en août 2022, la CFF augmente de 119 716,38 euros HT. L'augmentation du coût des carburants et la revalorisation des conditions de rémunération des conducteurs, dans un contexte de pénurie de conducteurs, explique principalement cette hausse. Le montant initial de la DSP affecté au transport scolaire était de 1 268 849,24 euros HT/an. Celui des contrats de sous-traitance de Transdev est de 1 309 559,96 euros HT/an.

Ainsi, le surcoût du transport scolaire à la charge de l'Agglomération est de 386 683,91 €HT.

**3. La prise en compte du surcoût lié au transport scolaire des élèves ULIS SEGPA et de l'impact de l'augmentation de la tarification scolaire**

Pour intégrer la prise en charge du transport scolaire des élèves ULIS SEGPA sur la période de septembre 2023 à décembre 2025, la CCF augmente de 65 964,08 €HT.

Par ailleurs, l'impact du passage de 115 à 120 €TTC correspond à un écart de 4,55 €HT par abonnement sur la durée restante du contrat de septembre 2023 à décembre 2025. Le montant total est estimé à 35 995,05 €HT pour les 2637 élèves.

#### **4. Les conséquences financières (déduction de CFF) concernant les services qui n'ont pas été mis en place ou les prestations qui n'ont pas, ou partiellement, été réalisées**

Des charges initialement prévues au Contrat n'ont in fine pas été supportées directement par le Concessionnaire telles que le poste de responsable opérationnel qui a été vacant pendant 1 année (septembre 2021 à septembre 2022) et la suspension du service d'autopartage arrêté au 1er mars 2023. L'économie chiffrée est de 53 000 € pour la vacance du poste, 178 000 € sur l'exercice 2020-2021, et de 43 000 € pour les années 2022 et suivantes, jusqu'en 2025 inclus, soit un total de 403 000 € HT.

Ainsi, le nouveau montant de la Contribution Forfaitaire porte à 11 990 312,40 euros hors taxes pour toute la durée du Contrat, ce qui induit au total une variation de 4,99 % par rapport au montant initial de la CFF de la DSP, et de 0,1 % par rapport au montant issu de l'avenant n°6.

**Vu** l'article L.1411-6 du CGCT, modifié par l'Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 –article 58, qui dispose que tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante ;

**Vu** le projet d'avenant n°7 annexé ;

**Considérant** que l'économie générale du contrat reste inchangée,

**Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver l'avenant n°7 au contrat de délégation de service public ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant, ainsi que tous documents s'y rapportant.**

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU